



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
VILLE DE DANVILLE**

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Danville, tenue le 8^e jour du mois de **septembre** de l'an **2023**, à **16h00**, à la salle du conseil sise au 150, rue Water à Danville.

Présences :

Mairesse : Madame Martine Satre
Conseiller no 1 : Madame Chantal Cantin
Conseiller no 2 : Monsieur Pierre Jr. Grimard
Conseiller no 3 : Monsieur Richard Lefebvre
Conseiller no 4 : Monsieur Jean-Guy Laroche
Conseiller no 5 : Monsieur Daniel Pitre
Conseiller no 6 : Monsieur Gaétan Nadeau

Est aussi présente, Madame Marie-Pier Dupuis, directrice générale et greffière, agissant à titre de secrétaire de la présente séance.

L'avis de convocation a été donné le 5 septembre 2023, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Martine Satre, mairesse, constate le quorum à **16h** et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Dépôt d'une pétition de citoyens provenant de l'ensemble de la MRC des Sources se prononçant contre le projet éolien des Sources. La pétition compte 524 signatures.

20230908-01

2 Adoption de l'ordre du jour

***Il est proposé par Gaétan Nadeau
Appuyé par Jean-Guy Laroche
Et unanimement résolu par les conseillers présents***

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

20230908-01 2 Adoption de l'ordre du jour

3 DOSSIER À TRAITER

20230908-02 3.1 Appui de la Ville de Danville au Parc éolien des Sources

3.2 Attribution des droits fonciers au Parc éolien des Sources

3.3 Signature de l'entente de participation dans le cadre du Parc éolien des Sources

3.4 Signature de l'entente de participation relative à la constitution d'un partenariat communautaire

3.5 Signature de la soumission dans le cadre du Parc éolien des Sources

PÉRIODE DE QUESTIONS

20230908-03 4. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

3 DOSSIER À TRAITER

20230908-02

3.1 Appui de la Ville de Danville au Parc éolien des Sources

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec a lancé, en date du 31 mars 2023, un appel d'offres (A/O 2023-01) en vue de l'acquisition d'un bloc d'électricité de 1500 MW produite à partir de source éolienne (ci-après l'« **Appel d'offres** ») ;

CONSIDÉRANT QU'afin de répondre aux besoins exprimés par l'Appel d'offres, BluEarth Renewables Inc. (ci-après « **BluEarth Renewables** »), Plan A et ses partenaires ont présenté un projet éolien qu'ils entendaient développer, de concert avec les municipalités de Ham-Sud, Saint-Adrien, Saint-Georges-de-Windsor et Wotton ainsi que les villes de Danville et de Val-des-Sources et dont l'implantation était prévue sur le territoire de la municipalité régionale de comté des Sources et le territoire ancestral des W8banakiak (ci-après le « **Projet éolien** ») ;

CONSIDÉRANT QUE BluEarth Renewables et Plan A ont tenu diverses réunions avec les intervenants municipaux et ont déterminé que le délai imposé par le calendrier de soumission n'est pas suffisant pour permettre à tous les intervenants municipaux d'examiner le projet de manière approfondie et constructive ;

CONSIDÉRANT QUE la contrainte de temps imposée a conduit à un consensus entre les partenaires pour reporter la soumission à une date ultérieure, et ce, dans le but de s'assurer de l'appui et de l'investissement positif des communautés impliquées ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet aurait représenté une étape significative vers l'exploitation d'énergies renouvelables ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville croit fermement au potentiel et en la pertinence du projet éolien des Sources tel que présenté par BluEarth Renewables dans le cadre de l'Appel d'offres ;

Il est proposé par Chantal Cantin

Appuyé par Gaétan Nadeau

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE la Ville de Danville affirme son soutien au projet éolien des Sources et à la vision à long terme de BluEarth Renewables en matière d'énergie renouvelable ;

QUE la Ville de Danville soutient BluEarth Renewables et Plan A Capital dans son désir de poursuivre le dialogue et la collaboration avec les intervenants municipaux et les citoyens dans le but d'élaborer un projet éolien bénéfique à toutes les communautés impliquées et socialement accepté.

ADOPTÉE

3.2 Attribution des droits fonciers au Parc éolien des Sources

Considérant que le promoteur, BluEarth Renewables Inc., se retire du Projet éolien, ce point est annulé et sans effet.

3.3 Signature de l'entente de participation dans le cadre du Parc éolien des Sources

Considérant que le promoteur, BluEarth Renewables Inc., se retire du Projet éolien, ce point est annulé et sans effet.

3.4 Signature de l'entente de participation relative à la constitution d'un partenariat communautaire

Considérant que le promoteur, BluEarth Renewables Inc., se retire du Projet éolien, ce point est annulé et sans effet.

3.5 Signature de la soumission dans le cadre du Parc éolien des Sources

Considérant que le promoteur, BluEarth Renewables Inc., se retire du Projet éolien, ce point est annulé et sans effet.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Pierre Bourdon	Manque d'informations sur le projet
Catherine Lemaire	Manque d'informations sur le projet
Manon Therrien	Absence de consultation publique
Louis-Charles Brosseau	Détail sur l'appui de la Ville au projet
Hugo Beaulieu	Manque d'informations sur le projet Absence de consultation publique
Richard Letendre	Engagement du conseil par résolution
Lorrie Hazine Poisson	Engagement du conseil à donner plus d'informations

20230908-03

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Chantal Cantin

QUE la présente séance soit levée à **16h42**.

ADOPTÉE

Martine Satre
Mairesse

Marie-Pier Dupuis
Directrice générale et greffière

Je, Martine Satre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.